

Pour diffusion aujourd'hui le 4 mai à 13 h 00  
Code de diffusion CNW 01+ Hebdo 68

## **Le Gouvernement du Québec accorde un financement de 241 200 \$ pour des projets de réduction de l'herbe à poux dans plusieurs régions**

**Pincourt, le 4 mai 2018** – Le Gouvernement du Québec accorde un financement totalisant 241 200 \$ pour soutenir huit initiatives de lutte contre l'herbe à poux. Ces projets sont financés notamment dans le cadre de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes, un programme financé par le Fonds vert issu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Ces huit projets ont été retenus sur la base de divers critères de sélection, dont le financement multisource et la mobilisation de partenaires locaux en vue de réaliser des interventions concertées de contrôle de l'herbe à poux.

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, ainsi que la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, ont procédé aujourd'hui à l'annonce des projets soutenus et des sommes attribuées à quatre municipalités de la région de la Montérégie, et ce, pour un total de 116 335 \$.

Ce programme d'aide financière s'inscrit parmi les mesures proposées par la Stratégie pour mobiliser les ministères, les organismes gouvernementaux, les municipalités et les arrondissements autour de la lutte préventive contre l'herbe à poux. Cette plante est la principale responsable de la rhinite allergique saisonnière, aussi appelée rhume des foins, au Québec. Ce problème de santé affecte une personne sur 10 chaque année, de la mi-juillet jusqu'au premier gel automnal.

Les municipalités dont les projets ont été retenus cette année sont les suivantes :

- Chambly (Montérégie) : 35 010 \$
- Pincourt (Montérégie) : 32 910 \$
- Longueuil (Montérégie) : 28 108 \$
- Sorel-Tracy (Montérégie): 20 307 \$
- La Pêche (Outaouais) : 3 111\$
- Laval : 61 030\$
- Notre-Dame-de-Pontmain (Laurentides) : 23 830\$
- Estérel (Laurentides) : 9 950\$

**Citation :**

« Encore une fois, notre gouvernement agit et pose des actions concrètes puisque l’herbe à poux peut amener des complications et affecter la qualité de vie des Québécoises et Québécois. Ainsi, nous continuons de mobiliser les ressources afin que les municipalités financées par ce programme soient en mesure d’encadrer et de protéger les citoyens, et ce, par la mise en œuvre d’initiatives novatrices et porteuses pour nos collectivités. »

*Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie*

« Je me réjouis du financement accordé à ces villes, et notamment à celle de Pincourt, dont le projet rassembleur s’avère un bel exemple de mobilisation durable. En effet, en plus de lutter activement et collectivement contre l’herbe à poux par des moyens efficaces reconnus, notamment l’arrachage et la coupe, un volet de sensibilisation permettra de faire perdurer cette lutte pendant de nombreuses années encore, au bénéfice de l’ensemble des citoyennes et des citoyens actuels et à venir. »

*Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil*

« Les changements climatiques contribuent à la prolifération de l’herbe à poux au Québec, notamment en raison des étés plus chauds et plus longs, qui favorisent la croissance de la plante et la dispersion de son pollen dans l’air. C’est pour lutter contre sa propagation et pour favoriser la santé de la population que le gouvernement, par l’entremise du Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques et du Fonds vert, soutient cette année huit municipalités dans la planification et la mise en œuvre de mesures de contrôle de la plante. Leurs initiatives amélioreront grandement la qualité de vie de leurs citoyens aux prises avec des symptômes d’allergie. »

*Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*

« Grâce à cette subvention, le projet Mission herbe à poux répondra à une préoccupation des citoyens et citoyennes, afin d’enrayer des situations allergiques et de reconnaître la présence de l’herbe à poux dans notre environnement. »

*Yvan Cardinal, maire de Pincourt*

**Faits saillants :**

Rappelons que l’herbe à poux est une plante annuelle qui peut produire jusqu’à 3 000 graines en une seule saison, et que celles-ci peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant plus de 40 ans.

Un seul plant peut contribuer à envoyer plusieurs millions de grains de pollen dans l’air, ce qui est hautement nuisible pour la santé puisqu’une quantité relativement faible de pollen suffit à déclencher une réaction allergique chez les personnes affectées.

**Liens connexes :**

- [Stratégie québécoise de réduction de l’herbe à poux et des autres pollens allergènes](#)
- [Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques](#)
- [Fonds vert](#)

**Renseignements :** Alexandra Régis  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de  
la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et  
ministre responsable de la région de la Montérégie  
418 266-7181

Yanick Michaud  
Chargé de communication  
Bureau de Marie-Claude Nichols  
450 424-6666

Anne-Hélène Couturier  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre du Développement durable, de  
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Vicky Sauvé  
Chef de division – Communications  
Ville de Pincourt  
514 453-8981, poste 220